

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le dix sept juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Martine PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, en l'absence du Maire.

**Date de convocation** : 20 mai 2011.

**PRESENTS** : PARE M., CORLAY J.M., LE LEVE Ph., LE GOFF Cl., LE LEUCH J.L., GAUTIER Y., JAFFRE Cl., LE CORRE M.H., BOULAIS Ch., LE SAUSSE M., CORLAY I., LE BORGNE E., JUSTOM Ph., LE BOSSER B., LE SERREC Ph., LE LABOUSSE N., LE PADELLEC P.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Fortuné LE CALVE a donné pouvoir à Philippe LE LEVE  
Didier LE BLIMEAU a donné pouvoir à Isabelle CORLAY  
Marie-France PONGERARD a donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH

**ABSENTE EXCUSEE** : Marie-Aimée LE HUEC.

**ABSENT** : Lionel TIBULLE

Yves GAUTIER a été élu secrétaire de séance

**D-17JUIN2011-1**

### **ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES GRANDS ELECTEURS**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 23 mai 2011, les conseillers municipaux de toutes les communes du Morbihan sont convoqués, ce jour, à l'effet d'élire les délégués, et leurs suppléants en vue de l'élection de trois sénateurs qui se tiendra le 25 septembre 2011 à Vannes.

Le nombre de délégués est fixé à 7 pour la commune de Merlevenez.

### **ELECTION DES DELEGUES :**

Conformément à l'article R. 133 du code électoral Le bureau est composé comme suit :  
PARE Martine, Présidente  
CORLAY Jean-Michel et LE LEVE Philippe (les deux conseillers municipaux les plus âgés présents)  
CORLAY Isabelle et LE SAUSSE Michel (les deux conseillers municipaux les plus jeunes).  
GAUTIER Yves a été désigné secrétaire.

Mme PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, a présidé la séance et a invité les membres du conseil municipal à faire acte de candidature pour l'élection des 7 délégués. Sont candidats :  
LE CALVE Fortuné, PARE Martine, CORLAY Jean-Michel, LE GOFF Claude, LE LEVE Philippe, LE LEUCH Jean-Luc et JAFFRE Claude.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater à la présidente qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie, l'a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet, après avoir émargé.

La présidente déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont procédé immédiatement au dépouillement.

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu :	
LE CALVE Fortuné	20
PARE Martine	20
CORLAY Jean-Michel	20
LE GOFF Claude	20
LE LEVE Philippe	20
LE LEUCH Jean-Luc	20
JAFFRE Claude	20

Les 7 délégués ont été proclamés élus au premier tour et ont tous déclaré accepter le mandat.

Le nombre de suppléants est fixé à 4 pour la commune de Merlevenez.

#### ELECTION DES SUPPLEANTS :

Mme PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, présidente de la séance a invité les membres du conseil municipal à faire acte de candidature pour l'élection des 4 suppléants. Sont candidats :  
LE BORGNE Etienne, LE BLIMEAU Didier, CORLAY Isabelle et TIBULLE Lionel.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater à la présidente qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme fourni par la mairie, l'a déposé dans le réceptacle prévu à cet effet, après avoir émargé.

La présidente déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont procédé immédiatement au dépouillement.

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu :	
LE BORGNE Etienne	20
LE BLIMEAU Didier	20
CORLAY Isabelle	20
TIBULLE Lionel	20

Les 4 suppléants ont été proclamés élus au premier tour et ont tous déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal des opérations de vote a été établi aussitôt et affiché à la porte de la mairie.

#### D-17JUIN2011-2

#### MARCHES PUBLICS – CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE SPECIALISEE

Le recours à la procédure d'appel d'offres n'est obligatoire que pour les marchés dont le montant est supérieur à 4 845 000 € ht.

Lorsque le montant est inférieur, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de créer une commission municipale spécialisée qui pourra donner son avis sur l'étude du projet du marché, participer à l'ouverture des plis...

Sont désignés :

Membres titulaires :

PARE Martine  
LE GOFF Claude  
LE SERREC Philippe

Membres suppléants :

LE SAUSSE Michel  
JUSTOM Philippe  
LE HUEC Marie-Aimée

## **MARCHE D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE – SIGNATURE DU MARCHE**

Par délibération en date du 7 mars 2011, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à un groupement de commande pour le lancement d'une consultation relative à la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie, d'évacuation d'eaux pluviales, de maçonnerie, de confection de tranchées, etc...

Ce groupement de commande est constitué des Communes de SAINTE-HELENE, KERVIGNAC, RIANTEC, PLOUHINEC, NOSTANG et MERLEVEZ.

Suite à la consultation lancée par le groupement le 18 mars 2011, quatre sociétés ont remis une offre pour la réalisation des travaux cités en objet :

- COLAS / LOCOAL-MENDON
- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS / LORIENT
- EUROVIA BRETAGNE / KERVIGNAC
- SACER ATLANTIQUE / VANNES

Après étude des différentes propositions, la commission d'appel d'offres du groupement a retenu celle de la société EUROVIA BRETAGNE ; offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 383 315.50 € H.T.

Le marché est basé sur les prix indiqués au bordereau des prix unitaires commun à l'ensemble des marchés de chaque Commune membre du groupement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer le marché cité en objet et toutes les pièces comptables à intervenir avec la société EUROVIA BRETAGNE.

## **D-17JUIN2011-4**

### **CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI ESPACES VERTS « BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENT PAYSAGER »**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de créer un poste d'apprenti aux services espaces verts des services techniques pour préparer le brevet professionnel aménagement paysager.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

## **D-17JUIN2011-5**

### **RESUTAT DE CONSULTATIONS**

Dans sa séance du 31 mai 2011, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation et à retenir les mieux-disants. Mme PARE, présidente de la séance, donne le résultat des entreprises retenues pour les opérations suivantes :

Programme : construction de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

Mission PGC/SPS :

SOCOTEC : 1 960 € ht

Mission L + SEI :

SOCOTEC : 3 370 € HT

Maison existante sur le terrain

Dépose de la toiture et désamiantage :

SOTRAMA : 3 525 € ht

Dépose de la charpente et démolition des murs :

SARL LE CALVE : 3 860 € ht

<b>Fortuné LE CALVE</b>	<b>Martine PARE</b>	<b>Jean-Michel CORLAY</b>
<b>Pouvoir à Philippe LE LEVE</b>		
<b>Philippe LE LEVE</b>	<b>Claude LE GOFF</b>	<b>Jean-Luc LE LEUCH</b>
<b>Didier LE BLIMEAU</b>	<b>Yves GAUTIER</b>	<b>Monika PLAILLY</b>
<b>Pouvoir à Isabelle CORLAY</b>		<b>Démission le 28 septembre 2009</b>
<b>Claude JAFFRE</b>	<b>Marie-Hélène LE CORRE</b>	<b>Christine BOULAIS</b>
<b>Michel LE SAUSSE</b>	<b>Marie-France PONGERARD</b>	<b>Isabelle CORLAY</b>
	<b>Pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH</b>	
<b>Etienne LE BORGNE</b>	<b>Bruno LE BOSSER</b>	<b>Philippe JUSTOM</b>
<b>Philippe LE SERREC</b>	<b>Nathalie LE LABOUSSE</b>	<b>Lionel TIBULLE</b>
		<b>Absent</b>
<b>Patrice LE PADELLEC</b>	<b>Marie-Aimée LE HUEC</b>	
	<b>Absente excusée</b>	

